Envoyé en préfecture le 14/11/2026
Reçu en préfecture le 14/11/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20261112-DEL_67_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°67 – 2026

Date de convocation :
5 novembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Lydia LE CLERE donne pouvoir à Mme Laëtitia BRIZOUAL

M. Thomas HARNOIS a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET :
Convention multi-services – FDGDON du Morbihan

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention triennale multi-services avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Le fait d'adhérer à cette convention permet d'accéder au service de base et aux services complémentaires :

- Formations à la lutte contre les taupes
- Mise à disposition d'effaroucheurs auprès des agriculteurs
- Rétrocession de matériel de piégeage
- Réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques en zone urbaine
- Conseils divers auprès des élus, employés communaux, secrétaires de maires, habitants

La participation annuelle de la commune serait de 114,85€/an pour les années 2026-2027-2028.

Madame la Maire précise que l'élu référent est Monsieur Michel GAINCHE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention avec le FDGDON aux conditions définies ci-dessus pour 2026-2027-2028.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)